



**MARCHE MEDIEVAL DES FEODALES
DE NEUFCASTEL**

DOSSIER D'INSCRIPTION EXPOSANT

9 et 10 avril 2011

DESIGNATION :

(Nom de la société, nom d'artisan, nom de la boutique...)

ACTIVITE :

CONTACT :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

N° de tél :

Adresse mail :

DESCRIPTIF DU STAND :

(Si vous venez pour la première fois, merci de nous faire parvenir une photographie)

Nombre de mètres souhaités :

Hauteur :

Profondeur :

Longueur :

Largeur :

Nombre de branchements électriques nécessaires :

Capacité fournie : 1 kW

(Les demandes de kW supplémentaires doivent être justifiées)

VENDEURS COSTUMÉS :

OUI

NON

DEMONSTRATION :

OUI

NON

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES SUR VOTRE STAND :

HORAIRES DU MARCHE :

**Samedi 9 avril 2011 de 15h à 19h
Dimanche 10 avril 2011 de 10h à 18h**

PARKING EXPOSANTS : Type de véhicule utilisé :

ATTENTION !

**Le marché est installé dans la rue, sur des pavés
Il n'y a donc aucune possibilité de planter des piquets !**

PAIEMENT :

Nombre de mètres : x 6 euros =

Le paiement est à joindre à votre dossier.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du **Trésor Public**

Une caution de 75 euros vous est demandée à l'inscription et vous sera rendue à votre arrivée.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS VALIDES

Nous limitons le nombre d'exposants vendant le même type de produits.

**Exposants acceptés : uniquement ceux proposant des produits sur le thème du Moyen Age
ou du médiéval fantastique.**

Féodales de Neufcastel

Mairie

Espace François Mitterrand
76270 NEUFCHATEL EN BRAY

02.32.97.55.91 (mardi au samedi)

feodales.neufcastel@orange.fr

www.feodales-neufcastel.fr

RECAPITULATIF DES PIECES A FOURNIR

- 1 dossier complété
- 1 photographie de votre stand si vous venez pour la première fois
- 1 attestation d'assurance pour votre stand
- 1 chèque de paiement de : *nombre de mètres souhaités x 6 euros = somme due*
- 1 chèque de caution de 75 euros qui vous sera rendu à votre arrivée

Le paiement s'effectue à l'ordre du Trésor Public

En cas d'acceptation, un reçu vous sera envoyé. En cas de refus, le dossier vous sera retourné rapidement avec vos chèques de caution et de paiement.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : LE 1er MARS 2011